



**Deuxième Conférence Internationale des Ministres
sur la Transhumance Transfrontalière Nexus :
transhumance, aires protégées et ressources
naturelles, développement, paix et sécurité**

**Tenue à
Yaoundé au Cameroun du 10 au 12 Juillet 2023.**

**RECOMMANDATIONS A L'ISSUE DU HUIS-CLOS
DES MINISTRES ET DES ORGANISATIONS SOUS-
REGIONALES**

Les Ministres réunis à huis-clos le 11 Juillet 2023 ont examiné les 07 points issus de la Déclaration de N'Djamena du 19 Janvier 2019 soumis à leur appréciation par les experts des trois blocs (Centre, Est et Ouest) et recommandent ce qui suit :

I. Signature des différents accords transfrontaliers sur la transhumance

1. Les Ministres ont pris acte du point sur la signature des accords et encouragent les pays à continuer les négociations bilatérales et multilatérales en vue de la finalisation et de la signature de tels accords.
2. Les Ministres recommandent à chaque délégation de porter ce point au niveau de leur gouvernement respectif en vue de prendre des orientations conséquentes pour le développement des accords.
3. Les Ministres recommandent d'explorer les solutions intermédiaires à travers l'accompagnement des collectivités locales dans le processus de dialogue et de collaboration transfrontalière.
4. Les états concernés par les accords transfrontaliers devraient s'appuyer sur la CEDEAO, la CEEAC ou l'IGAD

II. Mise en place d'un fond de la transhumance

5. Les Ministres recommandent de mener une étude en vue de la mise en place d'un mécanisme innovant de financement sur la transhumance et d'explorer les autres modalités de financement directement accessibles.

III. Néo-pastoralisme

6. Les Ministres recommandent aux Etats une mise en œuvre cohérente des politiques/stratégies agro-pastorales en vue de sécuriser le foncier sylvo-agro-pastoral.

IV. L'éducation des enfants et autres services sociaux de bases des nomades et la responsabilisation des femmes

7. Les Ministres notent que l'éducation des enfants pasteurs existe déjà dans certains pays. Mais, ils invitent les différents états à veiller sur la vulnérabilité sociale des éleveurs transhumants et de mettre en place notamment un système d'éducation adapté à la mobilité et en s'inspirant des modèles qui existent dans certains pays (Niger et Tchad). Ils recommandent en outre le développement des infrastructures et les services sociaux de base dans les zones de transhumance.

V. Institutionnalisation des foras traditionnels transfrontaliers pour une transhumance apaisée

8. Les Ministres ont reconnu que les chefs traditionnels sont organisés pour la mise en œuvre de la déclaration de N'Djamena. Ils les encouragent à rendre formelle leur cadre. Les Ministres recommandent aux institutions sous-régionales de les accompagner dans la formalisation des cadres existants.
9. Les Ministres encouragent les collectivités territoriales décentralisées à renforcer leur collaboration avec les chefs traditionnels et invitent les institutions sous-régionales et régionales à les accompagner.

VI. Observation spatiale des déterminants de la transhumance

10. Les Ministres notent l'importance des observatoires et invitent les organisations sous régionales/régionales à s'approprier de tels outils de suivi et les intégrer dans les cadres existants (CEBEVIRHA, CILSS etc. et ceux, dans le respect des dispositifs nationaux de surveillance des territoires).
11. Les Ministres invitent les observatoires à prendre en compte les thématiques qui intègrent les besoins des Etats dans le cadre de la transhumance et recommandent que ces outils soient aux services des Etats.
12. Les Ministres recommandent que les observatoires soient hébergés par les organisations sous régionales/régionales en relation avec les Etats.

VII. Le portage institutionnel pour la mise en œuvre de la déclaration de N'Djamena

13. Les Ministres recommandent que les tutelles au niveau pays soient portées par les Ministères en charge de la transhumance en collaboration avec les autres sectorielles techniques concernées.
Au niveau supranational, les Ministres recommandent deux niveaux de coordination : un comité régional de pilotage politique et un comité régional de pilotage technique.
14. Les Ministres donnent mandat à la CEEAC de proposer un dispositif opérationnel des comités de pilotages en collaboration avec les autres organisations sous-régionales, dans les meilleurs délais.

Fait à Yaoundé le 12 Juillet 2023

Les Ministres